

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 03 SEPTEMBRE 2026**
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

Cette note constitue une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Démission d'un conseiller communal. Prise d'acte.
Synthèse: Il s'agit de prendre acte de la démission de Monsieur Arnaud FAGARD.
2. Installation d'un conseiller communal. Vérification des pouvoirs, prestation de serment et mise à jour du tableau de préséance.
Synthèse: Il est proposé d'installer en tant que conseiller communal Monsieur Laurent TAMO vu la démission de Monsieur Arnaud FAGARD.
3. Déclaration individuelle d'apparement de Laurent TAMO pour la mandature 2024-2030. Prise d'acte.
Synthèse: Les déclarations individuelles d'apparement permettent de répartir les mandats entre groupes politiques dans diverses institutions supracommunales (association de projet, intercommunales, asbl pluricommunales). Elles sont facultatives (un conseiller non apparementé est comptabilisé comme membre de son groupe politique), sont faites une seule fois pour toute la mandature, vers une seule liste et pour l'ensemble des mandats dérivés.
4. Centre public d'Action sociale. Démission d'un conseiller de l'action sociale. Election de plein droit d'un conseiller de l'action sociale.
Synthèse: Laurent TAMO a démissionné de son mandat de conseiller de l'action sociale. Son groupe politique, Alternative plus, a choisi de le remplacer par M. Martin LOUIS.
5. Intercommunales. Remplacement d'un délégué de la commune.
Synthèse: Il convient de remplacer Monsieur Arnaud FAGARD dans quatre intercommunales dont il a démissionné, à savoir : Ecetia, Enodia, Imio et Ores.
6. Régie Communale Autonome. Collège des commissaires. Remplacement d'un commissaire.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal de désigner un Conseiller en tant que membre du Collège des commissaires de la Régie Communale Autonome. Ce Conseiller ne peut pas être membre du Conseil d'Administration de la RCA.
7. Commission des finances. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Suite à la démission de Monsieur Arnaud FAGARD en tant que Conseiller communal, il est proposé de le remplacer en tant que membre de la commission des finances par Monsieur Laurent TAMO.
8. Commission des travaux. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Suite à la démission de Monsieur Arnaud FAGARD en tant que Conseiller communal, il est proposé de le remplacer en tant que membre de la commission des travaux par Monsieur Laurent TAMO.
9. Asbl Office du Tourisme de Spa. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Suite à la démission d'Arnaud FAGARD, il est proposé de le remplacer par Laurent TAMO pour représenter la commune de Spa dans l'asbl Office du Tourisme de Spa en tant que membre.

10. Asbl. Agence Locale pour l'Emploi et Royal Festival. Remplacement d'un membre.
Synthèse: Brandon Vanoosthuyse, qui représentait le groupe Alternative plus dans deux asbl (Agence Locale pour l'Emploi et Royal Festival) a remis sa démission et doit donc être remplacé.
11. Assemblée citoyenne 2025-2030. Tirage au sort complémentaire.
Synthèse: L'assemblée citoyenne est composée de 18 citoyens, issus de 6 groupes constitués sur la base du sexe et de la tranche d'âge. Actuellement, le groupe des femmes de moins de 26 ans n'est plus du tout représenté, et le groupe des hommes de moins de 26 ans n'est plus représenté que par un seul citoyen. Il est donc proposé au Conseil de réaliser un nouveau tirage au sort partiel pour ces deux sous-groupes.
Les Conseillers communaux sont invités à faire preuve de la plus grande retenue durant ce tirage au sort.
Les modalités du tirage au sort sont les suivantes:
- Un listing a été constitué, reprenant tous les Spadois âgés d'au moins 16 ans et de maximum 25 ans, répartis par sexe.
- Le listing contient toujours des personnes qui ne peuvent pas siéger (membres du Conseil communal ou du Conseil de l'Action Sociale; personnes domiciliées à la même adresse; parents ou alliés jusqu'au 2e degré d'un membre du Conseil communal ou du Conseil de l'Action Sociale; personnes déjà désignées lors d'un des deux tirages au sort précédent). Si un citoyen rentrant dans un de ces cas de figure est tiré au sort, il ne sera pas pris en compte.
- Le tirage au sort sera réalisé par le directeur général, assisté d'un assesseur de la majorité, et d'un assesseur de la minorité. Il téléchargera le fichier Excel repris sur la plateforme accessible aux conseillers communaux, et contenant déjà les formules utilisées pour le tirage au sort.
12. Synergie entre l'administration communale de la Ville de Spa et le CPAS de Spa. Marchés publics. Convention de synergie en mode délégitif à titre gratuit.
Synthèse: Il est proposé de formaliser, en application des dispositions prévues par le CDLD et par la loi organique des CPAS, une synergie entre les deux institutions, relative à la gestion des marchés publics. La Ville apportera son expertise pour cette matière, mais les organes du CPAS resteront pleinement compétents, et le personnel communal concerné restera sous la responsabilité hiérarchique du directeur général communal.
13. Règlement complémentaire de circulation - Extension de la zone bleue 3h à la Rue de la Chapelle.
Synthèse: Le Conseil communal est invité à adopter un règlement complémentaire de circulation afin d'élargir la zone bleue à la Rue de la Chapelle suite à une demande des riverains de cette même rue.
14. Lutte contre les frelons asiatiques. Règlement sur l'octroi d'une prime communale aux citoyens pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'adopter un règlement sur l'octroi d'une prime communale aux citoyens pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées. Par l'octroi d'une prime communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées, la Ville de Spa espère motiver les propriétaires à éradiquer les nids présents sur leurs propriétés.
15. Biens communaux. Source de Barisart. Appel d'offres en vue de la conclusion d'un bail commercial. Lancement d'une nouvelle procédure.
Synthèse: L'appel à concurrence pour l'exploitation de la Source de Barisart lancé en février dernier a donné lieu à deux offres. Néanmoins, l'une n'a pas été jugée convaincante par le Collège tandis que, pour la deuxième offre qui était une offre déposée en duo, un des deux candidats s'est désisté. Le candidat restant pourrait être intéressé à titre individuel tandis que d'autres marques d'intérêt sont parvenues à la Ville. Il est dès lors proposé au Conseil communal de relancer, à l'identique, la procédure d'appel à concurrence pour ce bien d'exception, en vue de lui trouver un exploitant répondant pleinement aux exigences attendues.

16. Marché public "in house" - Waux-Hall - Britannique - Maison Blanche - Assistance à la Maîtrise de l'Ouvrage - Passation.
Synthèse: Le Conseil est invité à approuver le recours à l'intercommunale ECETIA dans le cadre d'une relation "in-house" pour désigner une assistance à la maîtrise de l'ouvrage pour les projets des sites Waux-Hall - Britannique - Maison Blanche.
17. Remise en état de l'éclairage du chemin du Freuheux - Engagement d'une dépense non prévue au budget en application de l'article L1311-5 du CDLD.
Synthèse: Le Conseil communal est invité à autoriser, en application de l'article L1311-5 du CDLD, l'engagement d'une dépense de 28.305,58 € TVAC pour la remise en état de l'éclairage du chemin du Freuheux. Cette intervention répond à la volonté de sécuriser ce cheminement au moyen d'un éclairage intelligent respectueux de la biodiversité. Le recours à l'article L1311-5 permet au Conseil d'autoriser cette dépense sans attendre la prochaine modification budgétaire, afin de permettre la réalisation des travaux avant l'hiver.
18. Arrêtés de police du Bourgmestre et de la Bourgmestre ff des 16 aout, 17 aout et 19 aout 2026 relatifs à l'interdiction temporaire d'accès aux Fagnes sur le territoire de la Ville de Spa en raison de l'incendie dans les Fagnes. Ratification.
Synthèse: Il est proposé de ratifier trois arrêtés de police relatifs à l'interdiction temporaire d'accès aux Fagnes sur le territoire de la Ville de Spa en raison de l'incendie dans les Fagnes, couvrant la période du dimanche 16 aout au dimanche 23 aout inclus.
19. Cercle des Villes Jumelées. Adhésion.
Synthèse: Il est proposé de réintégrer le « Cercle des Villes jumelées » dont Spa faisait jadis partie. Ce cercle reprend les villes de Cabourg (France), Chur/Coire (Suisse), Mayrhofen (Autriche), Terracina (Italie), Mondorf-les-Bains (Luxembourg) et Bad Homburg (Allemagne).
20. Personnel. Cadre. Modification.
Synthèse: Il est proposé de revaloriser la ligne hiérarchique du personnel ouvrier, afin que les 3 équipes gérées par un brigadier, le soient par un contremaître, et afin que l'équipe gérée par un contremaître, soit gérée par un agent technique. En cas d'approbation de cette modification du cadre, le Conseil communal sera ensuite invité à lancer un appel pour pourvoir à ces fonctions, via les examens prévus dans le statut administratif.
21. Personnel. Statut administratif. Modifications.
Synthèse: Il est proposé de modifier le statut administratif, commun à la Ville et au CPAS, pour:
 - Donner la possibilité, lors d'un recrutement, de dispenser un candidat de passer une épreuve équivalente déjà réussie dans un autre pouvoir local
 - Corriger un oubli matériel lors de la rédaction des statuts communs en 2010 (absence des dispositions relatives à la fonction d'Assistant Social en CPAS)
 - Permettre à la fonction de travailleur social en chef de faire l'objet d'un recrutement
22. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame et Saint-Remacle de Spa. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2026. Approbation.
Synthèse: La modification budgétaire vise à prévoir un crédit de 8.000,00 EUR pour le remplacement des convecteurs à gaz de la salle paroissiale (financé par une subvention communale déjà octroyée en 2025) et un crédit de 11.800,00 EUR pour la poursuite des travaux de réfection de la couverture de l'abside ouest de l'église (financé par une subvention communale à octroyer en 2026).

23. Fabrique d'église de la paroisse Notre-Dame et Saint-Remacle de Spa. Budget de l'exercice 2027. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2027 de la fabrique d'église de Spa moyennant de légères modifications. Le montant de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 42.666,56 EUR pour l'exercice 2027 (contre 60.723,26 EUR pour l'exercice 2026). Plusieurs projets sont prévus au budget extraordinaire : 82.825,00 EUR pour les travaux de rénovation des couvertures de l'abside est et les honoraires d'architecte; 6.000,00 EUR pour le nettoyage d'une partie des combles; 9.000,00 EUR pour des travaux de sonorisation.
24. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Joseph de Creppe. Budget de l'exercice 2027. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2027 de la fabrique d'église de Creppe moyennant de légères modifications. Le budget ne nécessite pas d'intervention communale. Le fonds de réserve ordinaire est alimenté budgétairement à hauteur de 4.613,59 EUR.
25. Fabrique d'église de la paroisse Saint-André de Winamplanche. Budget de l'exercice 2027. Avis.
Synthèse: La commune de Theux exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable sans y apporter de modifications. Le montant de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 953,76 EUR pour l'exercice 2027 (contre 1.769,90 EUR pour l'exercice 2026).
26. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Lambert de Sart-lez-Spa. Budget de l'exercice 2027. Avis.
Synthèse: La commune de Jalhay exerce la tutelle d'approbation sur ce dossier. Il est proposé d'émettre un avis favorable moyennant de légères modifications. Le montant forfaitaire de l'intervention à charge de la Ville est fixé à 2.787 EUR pour l'exercice 2027.
27. Redevance sur l'entrée à la piscine des élèves fréquentant les écoles communales. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'établir un règlement tarifaire pour l'entrée à la piscine des élèves fréquentant les écoles communales. Le montant de la redevance correspond au coût réel de l'accès à la piscine (actuellement 1,50 EUR). La redevance est payable dans les 30 jours de l'envoi de l'invitation à payer.
28. Redevance sur la participation aux activités de l'accueil extrascolaire. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'établir un règlement tarifaire pour la participation aux activités de l'accueil extrascolaire. Le montant de la redevance dépend de l'activité à laquelle l'enfant est inscrit : 0,75 EUR par heure pour l'accueil le matin et le soir dans les écoles communales; 3,00 EUR pour l'accueil à RécréaSpa le mercredi après-midi; 6,00 EUR par jour (ou 3,00 EUR par demi-journée) pour l'accueil à RécréaSpa lors d'une journée pédagogique; 40,00 EUR par semaine (ou 8,00 EUR par jour) pour les stages organisés par RécréaSpa durant l'année scolaire. La tarification pour certaines activités est réduite à partir du troisième enfant afin de soutenir financièrement les familles nombreuses.
29. Redevance sur la distribution de soupe dans les écoles communales. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'établir un règlement tarifaire pour la distribution de soupe dans les écoles communales. Le taux est fixé à 0,60 EUR par bol de soupe. La redevance est payable au moment de la réservation.
30. Redevance pour le stationnement de véhicules à moteur (à l'exception des véhicules à deux roues) sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique. Années 2026 à 2031.
Synthèse: Il est proposé d'adapter le règlement-redevance en matière de stationnement pour (1) pouvoir contrôler valablement le stationnement à durée limitée place Foch (stationnement limité à 30 minutes sur huit emplacements) et rue du Fourneau (stationnement limité à 2 heures) et (2) faire bénéficier d'une carte communale de stationnement les riverains des voiries concernées.

31. Subventions 2026. Liste n° 6.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer plusieurs subventions dont les principales sont les suivantes : 72.000,00 EUR à la fabrique d'église de Spa (travaux de rénovation des couvertures de l'abside ouest de l'église), 24.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont (forfait pour la couverture de frais de personnel), 16.000,00 EUR à la sa Colade (palissade de chantier rue Delhasse), 10.951,79 EUR à l'asbl Badaboum (fonctionnement courant), 8.833,00 EUR à l'asbl Centre Culturel de Spa-Jalhay-Stoumont (étude acoustique du Pavillon Marie-Henriette), 5.000,00 EUR à M. Benjamin Noé (Dionyse) (organisation de l'édition 2026 de Spa les Bains), 5.000,00 EUR à l'asbl Alogique Production (organisation de l'édition 2026 du Magic-All Festival & Congrès).
32. Organisation d'une consultation populaire d'initiative citoyenne. Décision à prendre.
Synthèse: Quatre citoyens ont pris l'initiative de demander une consultation populaire, afin de poser la question suivante à la population spadoise: « Êtes-vous pour le maintien de l'hôtel de ville et de son administration communale à l'emplacement actuel ? ». Cette demande est signée par au moins 20% de la population spadoise, comme demandé par le CDLD.
33. Séance du Conseil communal du 8 juillet 2026. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 13 juillet: modifications dans les échanges du point 14.
34. Communications.
*Synthèse: - Arrêté ministériel (09/07/2026) approuvant les comptes communaux de l'exercice 2025.
- Courrier du SPW Intérieur (16/07/2026) informant que le règlement-redevance pour le stationnement de véhicules à moteur (à l'exception des véhicules à deux roues) sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique adopté par le Conseil communal le 11/06/2026 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle.
- Courrier du SPW Intérieur (15/08/2026) informant que le règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs et les prestations administratives (population, état-civil, étrangers) adopté par le Conseil communal le 08/07/2026 est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle.*